

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE974

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

I. A la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« la société d'aménagement foncier et d'établissement rural »

les mots :

« ladite société »

II. En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« La société d'aménagement foncier et d'établissement rural »

le mot :

« Elle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.